

BILL.

Acte pour définir et limiter les Droits
Seigneuriaux dans le Bas-Canada, pour
en faciliter le rachat, et pour abolir
tous Lods et Ventes, ou droits sur la
mutation des terres tenues en roture
dans le Bas-Canada.

Reçu et lu une première fois, Vendredi,
20 Octobre, 1854.

Seconde Lecture, Mardi, 24 Octobre, 1854.

(1500 Copies.)

L'Hon. MR. le Proc. Génl. DRUMMOND.